

# Saint-Offenge

## ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION « TOUR DE FRANCE » Etape n° 17 – Chambéry / Voiron – 22/07/2026

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-OFFENGE ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route et ses articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**VU** la demande présentée par TDFSPORT afin d'obtenir l'autorisation d'organiser une étape du TOUR DE FRANCE, course cycliste sur route, le 22 Juillet 2026, sur le territoire de la Commune ;

**VU** la demande présentée par A.S.O (Amaury Sport Organisation), sise 40-42, Quai du Point du Jour à BOULOGNE-BILLANCOURT (92) afin de permettre l'organisation et le passage du TOUR DE FRANCE, le 22 Juillet 2026, de 10h à 15h, sur le territoire de la Commune ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route ; la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit sur les voies empruntées par cette course ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Afin de permettre le bon déroulement et la sécurité pendant le passage de la caravane publicitaire et les coureurs du TOUR DE FRANCE, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après :

**La Route des Bauges sera interdite à la circulation, le 22 Juillet 2026, de 10h à 15h.**

#### **Article 2 :**

La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs de cette manifestation.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Maire de SAINT-OFFENGE, la gendarmerie d'AIX-LES-BAINS et les organisateurs de la manifestation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à la Préfecture de la Savoie.

*Fait à Saint-Offenge, le 11 Juin 2026*

*Le Maire, JM GRELLIER*



**Mairie**

25, Route Sainte-Euphémie - 73100 SAINT-OFFENGE

Tél. 04 79 54 91 71 – [mairie@saintoffenge.fr](mailto:mairie@saintoffenge.fr)

[www.mairie-stoffenge.fr](http://www.mairie-stoffenge.fr)